



acte certifié exécutoire,
transmis en Préfecture le 30 mars 2018
affiché ou publié le vendredi 30 mars 2018
identifiant de télétransmission 073-200069110-20180322-lmc1H20695H1-DE
identifiant unique de l'acte lmc1H20695H1

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 22 mars 2018

n° 038-18 C

Objet : RD - Vote du taux de la taxe d'habitation (TH) pour l'année 2018

- date de convocation le 16 mars 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-deux mars à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 62

Aillon-le-Jeune	Philippe Trepier
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel
Chambéry	Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Benoit Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori
Cognin	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fresso
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	
Saint-Cassin	Philippe Dubonnet
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Pierre Beguin à Catherine Chappuis - de Henri Dupassieux à Florence Vallin-Balas - de Marie-José Dussauge à Driss Bourida - de Daniel Grosjean à Julien Donzel - de Sylvie Koska à Xavier Dullin - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Lionel Mithieux à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Christophe Richel à Frédéric Bret - de Jean-Pierre Ruffier à Françoise Marchand - de Alexandra Turnar à Aloïs Chassot

- conseillers excusés : 8

Philippe Bard - François Blanc - Stéphane Bochet - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Pierre Hemar - Bernadette Laclais - Gérard Marcucci

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 22 mars 2018

délibération n° 038-18 C

objet **RD - Vote du taux de la taxe d'habitation (TH) pour l'année 2018**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, rappelle que depuis la loi de finances 2010, Chambéry métropole - Cœur des Bauges, en tant qu'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique, perçoit une fiscalité mixte.

Pour 2018, il est proposé de ne pas augmenter le taux de la taxe d'habitation et de le reconduire à 5,54 %, inchangé depuis 2011.

Vu le code général des impôts et notamment son article 1640C,

Vu la délibération n° 124-17 C du Conseil communautaire du 23 mars 2017,

Vu l'avis de la commission des finances du 13 mars 2018,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : vote et maintient le taux de la taxe d'habitation à 5,54 % pour l'année 2018.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 038-18 C

Objet de l'acte : RD - Vote du taux de la taxe d'habitation (TH) pour l'année 2018

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 2 - Fiscalité 1 - Impôts locaux (taux, exonérations, abattements...)

Date de l'acte : 22 mars 2018

Annexe :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180322-lmc1H20695H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H20695H1

Date de transmission en Préfecture : 30 mars 2018

Date de réception en Préfecture : 30 mars 2018